

Avis à la population des Breuleux

Animaux sauvages

Depuis un certain temps déjà, la présence de renards a été observée dans le centre du village, à proximité des habitations.

Leur retour régulier peut être dû au fait qu'ils soient nourris volontairement ou non par des personnes pensant vraisemblablement être bien intentionnées.

Souvent parti d'un bon sentiment, le nourrissage des animaux sauvages peut avoir des conséquences néfastes. Le dépôt de nourritures dans la nature, ou dans les jardins autour des zones d'habitation, devrait être proscrit, pour diverses raisons :

- Les animaux perdent l'habitude de se nourrir par eux-mêmes en cherchant leurs aliments dans la nature. Ils deviennent dépendant de la nourriture trop facile d'accès déposée par les humains.
- La nourriture cuisinée par les humains n'est pas adaptée aux besoins des animaux : trop grasse, trop salée, elle provoque des déséquilibres alimentaires qui peuvent favoriser certaines maladies.
- Le fait d'avoir de la nourriture régulière augmente le nombre des animaux qui, vu la grande concentration, favorise la transmission de maladie animales; les conflits entre les animaux qui tentent de s'approprier cette nourriture deviennent plus nombreux.
- Une certaine agressivité peut se développer envers les humains et entre les différentes espèces. Les animaux semblent devenus plus familiers, mais des morsures sont parfois infligées aux humains.
- Les déjections, des renards notamment, déposées pour marquer leur "nouveaux territoires", peuvent souiller les aliments des jardins potagers et les contaminer avec les œufs du parasite Échinocoque.

Le principe général est que les animaux sauvages doivent le rester et ne doivent pas, par un moyen ou un autre, être domestiqués ou attirés.

Leur place est dans la nature et non autour des zones habitées.

Nous demandons donc à tous les citoyens de bien vouloir respecter ces règles élémentaires afin d'éviter de constater des déprédations régulières ou des visites indésirables autour ou l'intérieur des bâtiments du village.